

GAGNANT/GAGNANT

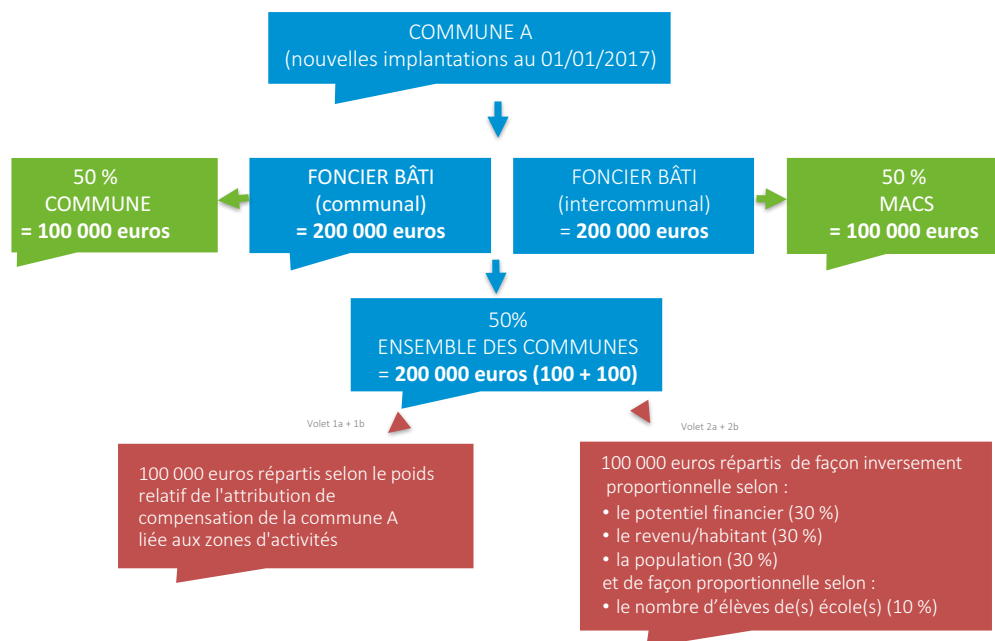
Dans un contexte contraint (baisse des ressources, conjoncture économique difficile), MACS et ses 23 communes ont le souci constant d'optimiser leurs charges et leurs ressources pour servir un projet de développement local ambitieux et équilibré. Après les fonds de concours solidaires, sportifs, voirie et les aides en faveur de la transition énergétique que MACS verse aux communes, un nouveau dispositif est mis en place. Ce «pacte financier et fiscal», inédit et sur mesure, permet aux communes modestes comme aux communes de taille plus importante d'être gagnantes chaque fois que de l'activité économique est créée sur le territoire.

ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ

Le nouveau pacte financier et fiscal distribue équitablement les nouvelles ressources économiques générées. Ce dispositif crée à la fois de la solidarité envers les communes moins importantes pour garantir un développement harmonieux du territoire, et une reconnaissance financière pour les communes pourvoyeuses d'activité économique. Cette péréquation territoriale concerne le partage du nouveau produit fiscal de foncier bâti acquitté par les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2017 (date de transfert de la totalité des zones d'activités vers MACS). Ce mécanisme de distribution ne génère aucune charge supplémentaire pour les entreprises et est en faveur des communes uniquement, MACS ne recevant aucun bénéfice de ce dispositif. Le calcul sera validé annuellement via la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) composée de deux représentants par commune.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Exemple pour un produit de foncier bâti communal de 200 000 euros et intercommunal de 200 000 euros



Les clés de répartition tiennent compte à la fois de critères solidaires suivants :

- les ressources de la commune (potentiel financier),
- ses charges (population, nombre d'élèves à l'école),
- la capacité contributive de ses habitants (revenu par habitant),

mais également de critères de contribution au développement économique territorial, la répartition étant proportionnelle au poids relatif de l'attribution de compensation liée aux zones d'activités pour chaque commune.



6%

du budget de MACS est aujourd'hui reversé aux communes, soit 4,6 millions d'euros d'attribution de compensation et 1 million de fonds de concours.

1M€

c'est le budget que MACS dédie en 2017 au financement de projets communaux, dont :

275 000 € pour le financement de 4 nouveaux équipements sportifs à Labenne, Saint-Jean-de-Marsac, Saint-Martin-de-Hinx et Seignosse.

125 000 € pour la rénovation énergétique de bâtiments communaux, dans le cadre de la démarche TEPCV, et représentant un montant total de 250 000 € de travaux.

L'ÉCONOMIE COMME MOTEUR

Depuis janvier 2017, MACS assure l'aménagement et l'entretien de l'ensemble des zones d'activités du territoire mais aussi la commercialisation des parcelles aménagées disponibles sur ces zones. Par ailleurs MACS est engagée dans un projet d'ampleur pour le parc d'activités Pédebert, incluant la construction d'une pépinière d'entreprises. Le concours d'architectes pour la conception du projet sera lancé à l'été 2017.

2 PARCS D'ACTIVITÉS ET 27 ZONES D'ACTIVITÉS AVEC 22 PARCELLES DISPONIBLES

Avec le transfert de compétences, MACS a intégré 23 zones d'activités communales qui s'ajoutent aux 4 zones que la communauté de communes gérait avant le 1^{er} janvier 2017. D'ici la fin de l'année, toutes les zones seront équipées d'une signalétique commune, visant à valoriser le dynamisme économique du territoire et faciliter l'accès aux entreprises.

Le service Développement économique de MACS est l'interlocuteur unique de tous les chefs d'entreprises qui cherchent à s'implanter ou se développer sur le territoire de MACS. Pour les demandes de terrains sur des zones d'activités, il est en mesure de présenter l'ensemble de l'offre disponible sur le territoire. Des premières informations sur les parcelles sont consultables sur le site de MACS, en attendant la mise en place en septembre d'une nouvelle visionneuse plus ergonomique, qui permettra aux professionnels de faciliter leurs recherches de terrains et d'obtenir rapidement des premiers renseignements utiles.

Contact :

Allée des camélias, 40 231 Saint-Vincent-de-Tyrosse

05 58 77 58 84

service.developpement.economique@cc-macs.org

PÉDEBERT : UNE PÉPINIÈRE POUR LA FILIÈRE GLISSE

La création de la pépinière répondra aux besoins exprimés par les acteurs locaux et les entreprises de la filière glisse, regroupés au sein d'Eurosima. Le bâtiment, d'une surface totale de 1 156 m² aura pour vocation d'accompagner les porteurs de projet mais aussi d'accueillir les jeunes entreprises type TPE ou PME recherchant des locaux fonctionnels et adaptés à leurs besoins. Son implantation est prévue sur l'extension de la zone, à l'est du parc d'activités existant, dans le prolongement de l'avenue des Rémouleurs. Un cahier des charges très précis encadrera la réalisation des travaux, avec différentes clauses environnementales, fonctionnelles et architecturales. Le projet va faire l'objet d'un concours d'architectes, lancé cet été. Les premiers travaux devraient débuter fin 2018.



513 ha

du territoire sont viabilisés en zones d'activités et sont dédiés à l'activité économique. Sur cette superficie, 22 parcelles sont encore disponibles à la vente, avec des surfaces allant de 700 m² à 4 000 m².

2 850 000 €

le budget estimé pour la construction de la pépinière. Financé par MACS, le projet bénéficiera également de soutiens nationaux, régionaux et locaux.

SOUTENIR LES ENTREPRISES

La Région Nouvelle Aquitaine a adopté fin 2016 son nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui offre la possibilité à MACS de mettre en place différentes aides pour favoriser la création et le développement d'entreprises et d'emplois sur le territoire.

MACS propose de nouvelles aides pour une mise en place à l'automne 2017.

AIDE À L'ARTISANAT ET À L'AGRICULTURE

Elle permettra de financer l'investissement de matériel lié au développement ou à la reprise d'une entreprise.

Public visé : Très Petites Entreprises.

AIDE À L'INNOVATION

Elle pourra être envisagée pour accompagner des projets de création d'entreprise ou pour financer le développement de projets innovants.

Public visé : toutes entreprises en phase de création ou en développement.

AIDE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Elle interviendra en phase de lancement d'une activité ESS ou pour accompagner le développement d'une activité ESS existante.

Public visé : toutes entreprises en phase de création ou en développement.

Les aides seront attribuées après étude du dossier de demande. Les informations sur les taux et les modalités d'attribution seront disponibles sur cc-macs.org à compter d'octobre 2017.



IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Deux types de subventions seront mises en place pour accompagner artisans et chefs d'entreprise dans leur projet de création ou de rénovation de bâtiment :

- une subvention, accordée par MACS, concernera **les investissements de 300 000 € maximum** pour un projet de création ou de rénovation de bâtiment situé sur une zone d'activités du territoire de MACS. Les entreprises industrielles, semi-industrielles et d'artisanat de production pourront en bénéficier.
- une subvention, délivrée par le Conseil Départemental des Landes, concernera **les investissements de 400 000 € minimum**. Elle s'adressera aux entreprises industrielles, semi-industrielles, d'artisanat de production, aux entreprises de logistique et aux pépinières.

En tant que territoire TEPCV, MACS accordera des subventions supplémentaires pour tous les travaux répondant aux critères basse consommation.

Voirie : l'investissement continue !



Conformément au Plan Pluriannuel Voirie (PPI), MACS poursuit ses interventions, pour assurer la pérennité des voies et poursuivre l'aménagement du territoire. Entre l'automne 2016 et l'été 2017, 127 opérations de pérennité ont été menées, pour **un financement 100 % assuré par MACS de 2 750 000 €**. Ces opérations intègrent 8 travaux de rénovation de giratoire, 120 000 m² de réfections de chaussée et la réparation de désordres sur la chaussée sur plus de 30 km. En parallèle, **MACS a financé à hauteur de 1 698 850 €**, sur un montant total de 4 591 297 €, 10 opérations dont 3 sont sur le point de s'achever à Saubrigues, route des Mottes, à Soorts-Hossegor, avenue de la Bécasse, et à Soustons, giratoire du Cramat.

GLISSE EXTRÊME ET PRATIQUES URBAINES

Depuis 2014, la compétence « pôles sportifs » est assurée par MACS. La communauté de communes s'est alors engagée à doter le territoire de nouveaux équipements pour favoriser la pratique du sport autour de 3 pôles : le pôle Activités Physiques de Pleine Nature à Soustons, le pôle Rugby à Saint-Vincent-de-Tyrosse et le pôle sport de glisse extrême et pratiques sportives urbaines à Capbreton. Après une phase d'études menée en concertation avec la commune de Capbreton, MACS lance cet été une consultation auprès d'architectes, portant sur la conception et la réalisation du troisième pôle situé au niveau du parc des sports à proximité d'équipements déjà existants.

LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS PRÉVUS

Le projet englobe la création de plusieurs équipements organisés autour de 3 disciplines :

- **Glisse** : agrandissement du skate-park dans le prolongement des modules existants comprenant une partie couverte ;
- **Acrobatie** : construction d'une nouvelle salle dédiée aux activités de cirque et d'un espace acrobatique abrité en extérieur ;
- **Pratiques sportives urbaines** : création d'une aire dédiée à la préparation physique et athlétique et d'une zone équipée d'appareils de fitness et street work out.

UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

Le projet vise à **accueillir un large public**, quel que soit son âge ou son niveau de pratique. Ainsi, **l'accès libre à un maximum d'équipements** a été privilégié pour permettre à chaque habitant de pouvoir profiter des nouvelles installations. Le niveau d'équipements a été pensé pour **augmenter la capacité d'accueil du site** et ouvrir son utilisation aux écoles primaires, classes de collège ou centres de loisirs. Le projet a également été conçu pour **convenir à un public sportif exigeant**. À titre d'exemple, le nouveau skate park répondra aux normes pour accueillir des compétitions d'envergure nationale.



Capitaliser sur l'existant en renforçant l'offre d'équipements pour favoriser l'activité sportive et physique de tous les publics

PLANNING DE RÉALISATION

- Lancement de la consultation : **été 2017** ;
- Étude des offres et consultation des entreprises : **1^{er} semestre 2018** ;
- Réalisation des travaux : **2^o semestre 2018 et 1^{er} semestre 2019**.

2 M€ HT

le budget global prévisionnel dont 1,8 M€ pour les travaux. Des subventions ont été sollicitées auprès de l'État (200 000 €), de la Région Nouvelle Aquitaine (100 000 €) et du Département des Landes (250 000 €).



YÉGO PLAGES

Fort de son succès de l'été dernier (116 963 voyages comptabilisés à l'été 2016), YÉGO Plages reprend du service pour les 2 mois d'été du **8 juillet au 3 septembre**. Et toujours la **gratuité sur toutes les lignes** et la **circulation des bus tous les jours**, même le dimanche et les jours fériés.

Toutes les infos sur mobi-macs.org



CONTACT PRESSE
Marion Parailous
06 37 32 94 47